

## CSE AVRIL 2026

### Point Fonctionnement du CSE

Le CSE n'a pas vocation à se substituer à une banque. Les aides remboursables doivent rester « exceptionnelles ». <https://www.officielce.com/dossier/attributions-du-cse/negociation-d-avantages-pour-les-salaries/les-prets-et-dons-du-cse-aux-salaries>

#### AIDES REMBOURSABLES DU CSE

ANNÉES	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	TOTAL ANNUEL
2023	16	27 400,00 €
2024	23	33 280,00 €
2025	11	19 400,00 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>50</b>	<b>80 080,00 €</b>

Cela pèse sur le budget général, surtout sur la trésorerie.

Cette trésorerie, non disponible, ne peut être réaffectée à l'entretien et maintenance générale des sites de la Plaine des cafres, de la Saline et du Club House

## PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 7

### Version d'origine

#### Article VII : Aides remboursables

##### Article VII-1 : aides remboursables

Le comité peut octroyer une aide remboursable jusqu'à un plafond de 1900 €. La demande est formalisée par écrit. Il comportera la signature du secrétaire du CSE et/ou du trésorier et du contractant. En contrepartie, l'ayant droit devra laisser au maximum 10 chèques de remboursement.

L'aide remboursable n'est valable que pour une année civile.

### Version modifiée

#### Article VII : Aides remboursables exceptionnelles

Chaque année, les membres du CSE devront déterminer la somme à attribuer pour venir en aide aux salariés.

Le comité peut octroyer une aide remboursable jusqu'à un plafond de 1200 €. La demande est formalisée par écrit. Il comportera la signature du

Secrétaire du CSE et/ou du trésorier et du contractant. En contrepartie, l'ayant droit devra laisser au maximum 6 chèques de remboursement.

L'aide remboursable exceptionnelle n'est valable que tous les deux ans.